Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le 02/07/2026
ID : 007-240700864-20260625-2026_116-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

DU RHÔNE AUX GORGES DE L'ARDÈCHE

2 Avenue du Maréchal
LECLERC
07700 Bourg Saint Andéol
Tél : 04 75 54 57 05

Mail : contact@ccdraga.fr

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire
Du 25 juin 2026

Nombre de conseillers : - en exercice : 35 - présents : 23 - votants : 33	L'an deux mille vingt-six, le vingt cinq juin à dix-sept heures trente le conseil communautaire, dûment convoqué le dix huit juin s'est réuni en séance publique au siège de la communauté de communes, avenue du Maréchal Leclerc sous la présidence de Madame Françoise GONNET TABARDEL, Présidente.
ARCHAMBAULT Daniel est élu secrétaire de séance	***Titulaires présents :*** **GONNET TABARDEL Françoise ; CHABANIS Alexandre ; DI LUNA Kevin ; BAUR Francis ; SCHOCH Béatrice ; LACROIX Luc ; GUINAULT Thérèse ; COAT Jean-François ; RIFFARD-VOILQUE Martine ; LAFONT Agnès ; MATHON Christophe ; ARMAND Marion ; FUMAT Amélie ; ARCHAMBAULT Daniel ; BRAVAIS Jean-Luc ; LAURENT Jérôme ; MICHAUD Christiane ; PUJUGUET-GUIGUE Brigitte ; ALLEGRE Clément ; CHAUTARD Olivier ; CHAZAUT Bernard ; DUMARCHE Brigitte ; HALLYNCK Dominique** ***Absents excusés ayant donné procuration*** **: MATTEI Martine (procuration à RIFFARD-VOILQUE Martine) ; MAUBERT SEPULVEDA Annie (procuration à GONNET TABARDEL Françoise) ; SABATIER Sylvie (procuration à MICHAUD Christiane) ; PORQUET Céline (procuration à COAT Jean François) ; MAUBERT Jean Pierre (procuration à BAUR Francis) ; PRADIER-LAGET Jerôme (procuration à LAURENT Jérôme) ; PALMIER Kévin (procuration à FUMAT Amélie) ; HAUSHERR François (procuration à LAFONT Agnès) ; ROUX Diane (procuration à SCHOCH Béatrice) ; DEVE COLLETTE Alexandra (procuration à LACROIX Luc)** **Absents : DUBOIS Damien ; CHEBOUKI Mouloud**
Délibération N° 2026-116	***Votes*** : - Pour :33 - Contre :0 - Abstentions :0

Objet : Enfance Jeunesse – Mise en place d'un fonds de concours entre la Communauté de communes et la commune de Bourg Saint Andéol pour la rénovation de l'école Albertine Maurin

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 007-240700864-20260625-2026_116-DE

Vu

- L'article L 5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur les compétences des communautés de communes et notamment la création de fonds de concours,
- La délibération n°2024-002 relative à l'adoption du pacte financier et fiscal en date du 8 février 2024,

Considérant,

- Le projet de rénovation de l'école Albertine Maurin, estimé par la commune de Bourg Saint Andéol à un montant de 85 930 € HT

Mme la présidente rappelle la délibération en date du 25 juin 2026 relative à l'approbation de la convention pour la rénovation de l'école Albertine Maurin, bâtiment mutualisé comprenant un groupe scolaire et une structure accueil de loisirs. Celle-ci prévoit la mise en place d'un fonds de concours versé par la communauté de communes à la commune de Bourg Saint Andéol, afin de participer aux dépenses supportées par la commune dans le cadre de la rénovation de l'école maternelle Albertine MAURIN.
En effet, la commune et la Communauté de communes souhaitent optimiser l'utilisation des locaux existants et améliorer les conditions d'accueil des familles et des enfants, dans le cadre d'une démarche concertée s'inscrivant dans une vision plus globale et pérenne de l'exercice de la compétence Enfance-Jeunesse.

La convention vise à définir le montant et les modalités du fonds de concours.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré à l'unanimité

- **Approuve** la création du fonds de concours,
- **Valide** le projet de convention annexé à la présente délibération,
- **Autorise** la Présidente à signer la convention avec la commune de Bourg Saint Andéol

Fait les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme
La Présidente certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte

Le secrétaire de séance
M. ARCHAMBAULT Daniel

La Présidente
Françoise GONNET TABARDEL